



**Prévenir les troubles
musculo-squelettiques
ne s'improvise pas.
Découvrez les vraies bonnes
méthodes sur**

www.travailler-mieux.gouv.fr

Tendinite, lombalgie, syndrome du canal carpien... génèrent de la souffrance physique et peuvent avoir un impact sur les performances de votre entreprise (absentéisme, désorganisation des équipes, baisse de la productivité et du niveau de qualité).

Contactez votre organisme de prévention des risques professionnels ou votre médecin du travail, ils sont là pour vous aider.



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ